

CONCOURS INTERNE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

SESSION 2021

ÉPREUVE DE PROJET OU ÉTUDE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt.

Durée : 8 heures
Coefficient : 7

SPÉCIALITÉ : INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX

OPTION : DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 78 pages dont 1 annexe.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.
S'il est incomplet, en avertir le surveillant.**

- ♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- ♦ Vous répondrez aux questions à l'aide des documents et de vos connaissances.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...

Vous êtes ingénieur territorial responsable du service Transports/Mobilité de la communauté d'agglomération de Data-agglo. Vous êtes assisté dans votre tâche par deux personnes : un rédacteur qui s'occupe des marchés publics et un secrétaire qui gère la partie administrative.

La Communauté d'agglomération compte 201 000 habitants et 29 communes. L'exploitation du réseau de bus est déléguée à un grand groupe d'envergure internationale (cf. descriptif sommaire du réseau en annexe 1) qui gère l'ensemble des services de mobilité proposés sur le territoire.

Votre président, sensible aux nouvelles technologies, ambitionne de faire de l'agglomération une référence nationale voire internationale en matière de *smart city*. Il souhaite dans cette perspective favoriser l'intermodalité sur le territoire en développant un système de « Mobility as a Service » (MaaS).

Au regard des composantes multiples d'un MaaS, la Directrice générale des services (DGS) a décidé de mener cette démarche en mode projet. Elle vous a désigné Chef de projet et vous demande à ce titre de répondre aux questions suivantes :

Question 1 (2 points)

Vous décrirez brièvement en quoi consiste le mode projet, et la manière dont cela peut se traduire concrètement dans la situation décrite.

Vous préciserez notamment les éléments incontournables que devra contenir la lettre de cadrage en support de votre mission de Chef de projet.

Question 2 (7 points)

Le Président souhaite disposer d'un état de l'art sur le MaaS.

- a) Vous rédigerez une note à son attention présentant cette technologie. Celle-ci devra notamment aborder ses enjeux et finalités ainsi que ses caractéristiques minimales principales.

Il vous est en outre demandé d'y intégrer un retour d'expérience de cas français et étrangers, de manière à évaluer l'ensemble des fonctionnalités qu'un MaaS peut offrir. Vous devrez aussi mettre en lumière la (ou les) expérience(s) les plus aboutie(s) en France.

Il est enfin attendu que vous présentiez une synthèse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces du MaaS. Celle-ci pourra prendre la forme d'un tableau. (5 points)

- b) Quelles caractéristiques techniques proposez-vous pour le MaaS de Data-agglo ? Vous préciserez les éventuels services de mobilité qu'il conviendrait de développer sur le territoire pour rendre un tel dispositif optimal. (2 points)

Question 3 (8 points)

Votre note a conforté l'intérêt du Président et de la DGS pour développer un MaaS sur le territoire communautaire. Ils souhaitent désormais entrer dans une phase plus opérationnelle.

- a) Quelles sont vos préconisations pour la conduite opérationnelle de la démarche ? Vous indiquerez le type de maîtrise d'ouvrage qui vous semble le plus judicieux, et les procédures de commande publique qui vous apparaissent les plus appropriées.
- Vous justifierez vos choix en présentant les avantages et inconvénients des solutions envisagées. (2 points)
- b) Quels acteurs vous semble-t-il opportun d'associer à la démarche de projet ? Après les avoir listés en précisant leurs rôles respectifs, vous proposerez un dispositif de gouvernance. (2 points)
- c) Vous décrirez les différentes étapes, depuis la conception jusqu'à la réalisation, pour doter l'agglomération de Data-aggo d'un MaaS. Vous tiendrez compte de l'ensemble des composantes du projet (juridiques, financiers, organisationnels, qualité, délais, etc.) (2 points)
- d) Quelles modalités d'évaluation du projet proposez-vous ? (2 points)

Question 4 (3 points)

Le Président a inscrit le MaaS comme l'une des actions prioritaires de Data-aggo et envisage d'engager une large communication auprès des habitants et des usagers.

- a) Quelles modalités de concertation proposez-vous pour faire connaître le MaaS à la population et le mettre en discussion ? (1 point)
- b) Dans l'immédiat, il a été décidé de diffuser le plus largement possible un flyer A4 recto-verso présentant les grandes lignes du projet. Il vous est demandé de définir un contenu technique à partir duquel la Direction de la communication devra travailler. (2 points)

Liste des documents :

Document 1 : « Helsinki, le pionnier du 'MaaS' » - *theagilityeffect.com* - 12 mars 2020 - 2 pages

Document 2 : « LOM : l'ouverture des données des services de transport et l'encadrement du MaaS » - *La Gazette des Communes* - 25 février 2020 - 6 pages

Document 3 : « Développement de système « mobility as a service » (MAAS) » - Le mémo collectivités. Loi Mobilités - *Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire* - 14 juin 2018 - 1 page

- Document 4 :** « Le MaaS en questions » - *15marches.fr* - 11 novembre 2019 - 21 pages
- Document 5 :** « Et si le meilleur MaaS d'Europe était norvégien ? » - *juliendelabaca.com* - 8 novembre 2020 - 7 pages
- Document 6 :** « Observatoire des mobilités : benchmark de l'offre MaaS en France » - *CGI Business Consulting* - 2020 - 11 pages
- Document 7 :** « La SNCF lance « L'Assistant », son application pour vous aider dans vos déplacements » - *Le Monde* - 18 juin 2019 - 2 pages
- Document 8 :** « Mobility as a Service (MaaS) : à la recherche du mouvement perpétuel dans la ville de demain » - *THIRD n°2* - Mai 2019 - 4 pages
- Document 9 :** « Newsletter #127 : La carte, la Régie et le territoire » - *15marches.fr* - 3 novembre 2020 - 5 pages
- Document 10 :** « Maas, la mobilité comme un service, regard critique » - *blog d'Olivier Razemon - lemonde.fr* - 28 octobre 2019 - 4 pages
- Document 11 :** « La RATP lance sa première application MaaS à Annemasse » - *L'usine digitale* - 12 février 2019 - 3 pages
- Document 12 :** « Les espoirs et les défis du Maas » - *Les Echos* - 16 avril 2019 - 3 pages
- Document 13 :** « Le groupe RATP va proposer une application de mobilité multimodale par région » - *tom.travel* - 2 novembre 2020 - 2 pages
- Document 14 :** « Le MaaS, nouvelle obsession des transports publics » - *Le Point - AFP* - 14 juin 2018 - 2 pages

Liste des annexes :

- Annexe 1 :** Le réseau urbain de Data-agglo : présentation synthétique - 1 page

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.